



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 42441

Texte de la question

M. Claude Gagnon attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'intégration des professeurs retraités de lycées professionnels au second grade. En effet, une instruction ministérielle adressée aux recteurs le 31 mars 1999 prévoit la promotion au grade PLP2 des professeurs de lycées professionnels en activité. Ainsi en application de l'article L. 16 du code des pensions civiles et militaires, un décret d'assimilation des retraités au grade PLP2 peut donc être envisagé. C'est pourquoi il lui demande dans quel délai le Gouvernement entend publier ce décret d'assimilation des retraités PLP1 au second grade.

Texte de la réponse

L'intégration des derniers PLP1 actifs dans le grade de PLP2 est en cours d'achèvement. Les mesures inscrites dans la loi de finances 2000 permettront l'extinction budgétaire de ce grade à compter de la prochaine rentrée scolaire. Une mesure d'assimilation des pensions des PLP1 retraités et de leurs ayants cause, à celles des PLP2, est donc en cours d'élaboration. Les modalités de cette future assimilation, qui prendra effet au 1er septembre 2000, sont actuellement à l'étude. Elles nécessiteront, en tout état de cause, d'être soumises à la concertation interministérielle.

Données clés

Auteur : [M. Claude Gagnon](#)

Circonscription : Manche (4^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42441

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2000, page 1234

Réponse publiée le : 3 avril 2000, page 2200